



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



138^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 19-23 juin 2006

RÉSOLUTION

CE138.R4

STRATÉGIE RÉGIONALE VISANT AU MAINTIEN DES PROGRAMMES NATIONAUX D'IMMUNISATION DANS LES AMÉRIQUES

LA 138^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la stratégie régionale visant au maintien des programmes nationaux d'immunisation dans les Amériques (CE138/11),

DÉCIDE :

De recommander au 47^e Conseil Directeur d'adopter une recommandation dans le sens suivant :

LE 47^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la stratégie régionale visant au maintien des programmes nationaux d'immunisation dans les Amériques (CD47/___) ;

Reconnaissant que l'élimination de la rubéole et du syndrome de la rubéole congénitale (SRC) d'ici 2010 exigera des efforts soutenus des États membres et de leurs partenaires du développement ;

Tenant compte des défis auxquels sont confrontés les ministères de la santé et des finances pour l'allocation et le décaissement des ressources limitées destinées à des interventions hautement prioritaires dans le domaine de la santé publique, y compris la vaccination ;

Tenant compte de la nécessité de prendre des décisions reposant sur des données factuelles, y compris des analyses économiques, pour l'introduction durable de vaccins nouveaux et sous-utilisés contre des maladies importantes sur le plan épidémiologique ;

Consciente que l'Organisation mondiale de la Santé a fait sienne la Vision et les stratégies d'immunisation dans le monde (GIVS), et s'attache à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement ;

Tenant compte du rôle de pionnier et de l'engagement durable de la Région des Amériques dans les programmes de vaccination, y compris l'organisation de la Semaine de la vaccination dans les Amériques ; reconnaissant les progrès accomplis à ce jour par les États membres,

DÉCIDE :

1. D'exhorter les États membres à :
 - a) mettre en œuvre les politiques et stratégies opérationnelles en vue de parvenir à une couverture de plus de 95 % pour tous les vaccins de routine dans l'ensemble des districts ou unités administratives équivalentes et de réaliser l'objectif d'élimination de la rubéole et du syndrome de la rubéole congénitale (SRC) d'ici 2010, comme avalué précédemment par le Conseil directeur ;
 - b) envisager le potentiel d'élargissement de l'espace juridique et budgétaire et identifier de nouvelles sources de recettes pour financer durablement le développement d'un programme de vaccination, y compris l'introduction de nouveaux vaccins contre les rotavirus, le pneumocoque, et le papillomavirus ;
 - c) appuyer les objectifs de réduction de la mortalité, conformément à la Vision et stratégies d'immunisation dans le monde et aux Objectifs du Millénaire pour le développement pour les maladies associées aux rotavirus, au pneumocoque, et au papillomavirus ;
 - d) utiliser le Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins nouveaux et sous-utilisés, y compris le vaccin saisonnier contre la grippe, les vaccins contre la fièvre jaune, les rotavirus, le pneumocoque et le papillomavirus ;
 - e) continuer à soutenir l'organisation de la Semaine de la vaccination dans les Amériques.
2. De demander à la Directrice :
 - a) d'appuyer les efforts déployés par les pays pour mener à bien le programme de vaccination inachevé en vue de parvenir à une couverture de plus de 95 % pour tous les vaccins de routine dans l'ensemble des districts ou unités administratives équivalentes, en particulier dans les districts et municipalités les plus pauvres, et les populations autochtones ;

- b) de soutenir le processus de transition dans les États membres de la vaccination infantile à la vaccination familiale en mettant dans un premier temps l'accent sur la vaccination contre la rubéole, à l'appui de l'objectif d'élimination de la maladie, ainsi que sur l'introduction du vaccin saisonnier contre la grippe afin d'aider les pays à se préparer pour une éventuelle pandémie ;
- c) d'appuyer les activités réalisées par les pays pour intégrer des études économiques approfondies au processus décisionnel pour l'introduction de vaccins nouveaux et sous-utilisés ;
- d) de soutenir les efforts déployés par les pays en vue de créer un espace juridique et budgétaire et d'identifier de nouvelles sources de recettes pour le développement d'un programme de vaccination durable ;
- (e) de promouvoir une participation plus large des pays au sein du Fonds renouvelable de l'OPS pour tous les vaccins et d'encourager la mobilisation de contributions volontaires pour en accroître rapidement la capitalisation.

(Quatrième séance, 20 juin 2006)